

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 13 mai 2019****n°3****page 1/4****EXTRAIT:**

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

1) Dans le contexte de la région Nouvelle-Aquitaine, chef de file de l'action économique en binôme avec les EPCI et afin de renforcer et de structurer significativement les capacités de développement des entreprises du territoire, de mettre en œuvre la stratégie économique et touristique de l'agglomération, de superviser et de coordonner les activités des services « économie et entreprises » et « tourisme », il est proposé de créer un poste de direction dans le champ de l'attractivité et du développement économique, à temps complet. La création de ce poste s'inscrit dans la nouvelle organisation de la direction générale adjointe du développement local et de l'aménagement, transformant les services en directions, à l'instar des directions générales adjointes des services à la population et des services fonctionnels.

Ce/cette directeur/trice recruté/e, sous l'autorité du Président de Grand Châtellerault, en lien étroit avec les élus communautaires délégués, rattachée à la direction générale adjointe du Développement Local et de l'Aménagement, aura pour mission de :

- Apporter un regard d'expert sur la stratégie économique et touristique du territoire, définie avec les élus et les acteurs locaux de Grand Châtellerault, en corrélation avec le projet de territoire,
- Contribuer au déploiement opérationnel d'un plan d'actions incluant le pilotage, la conception et la faisabilité de projets, ainsi que l'animation de projets innovants et émergents, visant à moderniser l'offre économique et touristique du territoire et accroître son rayonnement, afin d'attirer des talents et diversifier sa physionomie économique et touristique, ceci notamment dans le contexte du dispositif « Territoires et Industrie »,
- Coordonner la gestion et l'animation des Z.A.E. communautaires, le développement de l'immobilier économique, la dynamisation touristique, artisanale et commerciale, par la déclinaison d'une politique locale de soutien à ces activités,
- Animer le soutien local en faveur de l'insertion professionnelle aux côtés des structures rattachées à Grand Châtellerault œuvrant dans le champ de l'emploi,
- Positionner l'expérience client au cœur des préoccupations de cette direction, en privilégiant la proactivité et une attention tout particulière aux attentes et aux besoins exprimés par les dirigeants d'entreprises et les élus du territoire,
- Développer des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur (IUT, IT2I), les organismes de formation professionnelle (AFPA, GRETA) et les entreprises, notamment leur R&D, pour fixer localement des projets novateurs, et renforcer l'appareil de formation,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 13 mai 2019****n°3****page 2/4**

- Participer et contribuer à la stratégie d'image et de notoriété autour d'une marque territoriale de Grand Châtellerault, par des actions volontaristes et innovantes de promotion, de communication, de commercialisation, de marketing digital, de relations presse, ou encore d'organisation d'évènements de portée régionale ou nationale.

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à l'une des grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'un niveau bac + 5, issu d'un cursus en développement local ou en économie,*
- d'une expérience confirmée d'une dizaine d'années dans l'implantation et/ou l'accompagnement d'entreprises, la direction d'entreprises et/ou le conseil des élus en matière de développement économique local au sein de collectivités ou d'organisations publiques/privées, de type SEM/EPL,*
- d'aptitudes pour fédérer, animer, négocier, anticiper,*
- de réelles qualités relationnelles et pédagogiques, ainsi que de compétences rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.*

2) Afin d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre la stratégie de marketing territorial de Grand Châtellerault et pour affirmer son identité et en assurer la promotion, il est proposé de créer un poste de chargé/e de mission marketing territorial, à temps complet, qui sera chargé de :

- Rédiger un cahier des charges afin de missionner un bureau d'étude / cabinet spécialisé pour accompagner l'agglomération dans la création d'une identité partagée,*
- Suivre l'élaboration d'une marque de territoire avec le cabinet sélectionné,*
- Faire vivre cette marque, afin de développer l'identité et l'attractivité de Grand Châtellerault en mettant en œuvre et en coordonnant un plan de marketing qui aura été préalablement partagé par les élus,*
- Assurer le pilotage de la politique marketing territorial pour l'agglomération,*
- Établir des indicateurs de suivi et d'évaluation,*
- Développer la stratégie de marketing territorial et la communication de Grand Châtellerault dans une collectivité qui anime des programmes nationaux comme « Action Cœur de Ville » et « Territoires d'Industrie »,*
- Concevoir des outils de communication, en étant en recherche permanente de nouveaux outils et de canaux, afin de promouvoir les actions réalisées et à venir, portées par le territoire ,*
- Accompagner l'organisation d'évènements et de manifestations visant à vendre le territoire,*
- Développer des actions de promotion avec les acteurs territoriaux favorisant la notoriété et la visibilité du territoire,*
- Veiller à la mise à jour et à la cohérence des éléments de communication du territoire,*
- Développer de nouveaux outils de promotion,*
- Animer la promotion de l'attractivité du territoire,*
- Participer au développement des compétences à l'intérieur des équipes de la collectivité.*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 13 mai 2019****n°3****page 3/4**

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'un niveau bac + 5 type marketing innovation et territoires ou management public parcours attractivité et marketing territorial,*
- d'une expérience confirmée de 3 ans dans une collectivité, une agence de développement ou de communication,*
- d'une bonne connaissance du fonctionnement des entreprises et des institutions locales,*
- de réelles aptitudes pour négocier, manager, fédérer une équipe et des partenaires,*
- des qualités relationnelles avérées pour travailler en mode collaboratif*

3) En raison du départ en retraite d'un professeur de chant choral et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer un poste dans les grades du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, à temps complet (20/20ème). Si nécessaire, le poste créé précédemment dans le grade de professeur d'enseignement hors classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 1er avril 2019 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

1) 1 poste dans les grades d'attaché ou d'attaché principal ou de directeur ou d'attaché hors classe, à temps complet,

2) 1 poste dans le grade d'attaché, à temps complet,

3) 1 poste dans les grades d'assistant d'enseignement artistique ou d'assistant artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2019.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019

n°3

page 4/4

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER